

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 14 juin 2021	
INTITULE DE L'ACTION : FÊTE DE QUARTIER			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
ASTS	1000		
Tonnelle, Tables, bancs	140		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		Recette Alimentation et boissons	300
Boissons et alimentation	166		
Achat de fournitures (3)		Autres financements (à préciser)	
(à détailler)			
Assurance			
Tracts, affiches			
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1000
Divers			
Personnel bénévole	130	Bénévolat	130
2 personnes x 6H x 10,85			
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1430		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1430	TOTAL	1430

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.